

PV REUNION D'EXPLICATION DU DAOI N° 021/SANRU/ROUTINE/FM/GC7/2024

SELECTION D'UN PRESTAIRE (FIRME) DE SERVICE D'ENTREPOSAGE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, MEDICAUX ET NON MEDICAUX A KINSHASA, GOMA ET ARU POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

L'an deux mil vingt-quatre, le troisième jour du mois d'Octobre, une réunion a été organisée dans les bureaux de SANRU sis 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa / Gombe République Démocratique du Congo pour expliquer le DAOI 021/SANRU/ROUTINE/FM/GC7/2024 aux soumissionnaires intéressés par le marché dans le but de faciliter la compréhension du document et répondre éventuellement à leurs questions.

1. PRÉSENCE

Pour le compte des soumissionnaires :

#	Noms	Société	E-mail	Tel
1.	Bin MUKAYU	AGL	bin.mukayu@aglgroup.com	+243903900288
2.	MBUSA MWANA L.	ASRAMES	darlo1@asrames.org	+243998088168
3.	Degaulle KASEREKA	CAMESKIN	kaserekadegaulle72@gmail.com	+243999494158
4.	Dr Trésor BAHIGA M.	CAMESKIN	tresorbahiga@gmail.com	+243997839450
5.	Ph. FWANI Geeta	Prince Pharma	training@gmail.com	+243845938846
6.	DIDY RACHIDI	JAMBO SAFARI	makabuza@yahoo.fr ; estkolob@gmail.com	+243822205377

Pour le compte de SANRU

#	Noms	Société	Titre
1.	Justin MUKOKA	SANRU	TL Passation de Marchés
2.	Théophile BENA	SANRU	Spécialiste Senior Passation de Marchés
3.	Elizabeth BONGUNGU	SANRU	Spécialiste en Passation des Marchés
4.	Marc ONOYA	SANRU	Supply Chain Manager
5.	Nadard MAMPUYA	SANRU	Warehouse Stock Analyst

II. DEROULEMENT

Dans le cadre de l'exécution des projets du Fond Mondial et mis en œuvre par le Principal Récipiendaire SANRU Asbl, il est prévu l'entreposage des produits pharmaceutiques, médicaux et non médicaux à Kinshasa, Goma et Aru.

Pour ce faire, SANRU ASBL a publié en date du 02 août 2024 un Appel d'Offres International DAOI N° 021/SANRU/ROUTINE/FM/GC7/2024 dans lequel il a été invité les soumissionnaires intéressés à participer à une réunion d'explication du DAOI.

En date du 03 Octobre 2024, la réunion d'explication du DAOI a été organisée dans les bureaux de SANRU asbl au cours duquel le Dossier d'Appel Offres International a été passé en revue, les préoccupations ci-dessous ont été soulevées pendant la séance, auxquelles nous donnons une réponse écrite au regard de chacune.

a) Avis d'appel d'offres, extension du délai de réception des offres :

Le délai de réception des offres, initialement prévue au 20 septembre 2024, a été reportée pour la première fois au 17 octobre 2024 et présentement fixée au 31 octobre 2024.

b) Questions d'éclaircissement et réponses :





#	Questions / Préoccupations des soumissionnaires	Réponses de SANRU
1	<p>Contradiction entre les points 8a et 10 :</p> <p>a) Le formulaire de soumission de la Proposition.</p> <p>Le formulaire à utiliser est donné à l'annexe IV, l'absence de ce document dans la soumission ou l'utilisation d'un autre forma entrainement le rejet à priori de l'offre.</p> <p>b) Les coûts de la Proposition</p> <p>Le Soumissionnaire indiquera les quantités minimales et maximales, le volume (m³) de prise en charge pour le coût unitaire ainsi que les coûts unitaires des services qu'il se propose de fournir en vertu du présent DAO dans un tableau des coûts, dont un exemple est joint aux présents documents d'invitation à la soumission.</p> <p>Les offres de coût peuvent être proposées sur un modèle différent que celui proposé. Dans ce cas, le soumissionnaire devra obligatoirement indiquer pour chaque lot les informations suivantes : nature de l'unité en</p>	<p>Contradiction entre les points 8a et 10 :</p> <p>c) Le formulaire de soumission de la Proposition.</p> <p>Le formulaire à utiliser est donné à l'annexe IV, l'absence de ce document dans la soumission entrainement le rejet à priori de l'offre.</p> <p>d) Les coûts de la Proposition</p> <p>Le Soumissionnaire indiquera les quantités minimales et maximales, le volume (m³) de prise en charge pour le coût unitaire ainsi que les coûts unitaires des services qu'il se propose de fournir en vertu du présent DAO dans un tableau des coûts, dont un exemple est joint aux présents documents d'invitation à la soumission.</p> <p>Les offres de coût peuvent être proposées sur un modèle différent que celui proposé. Dans ce cas, le soumissionnaire devra obligatoirement indiquer pour chaque lot les informations suivantes : nature de l'unité en m², le cout unitaire en USD, le coefficient applicable dans le calcul des coûts, les limites minimales et maximales de prises en charge au m², le détail et le coût des autres prestations</p>

#	Questions / Préoccupations des soumissionnaires	Réponses de SANRU
	<p>m², le cout unitaire en USD, le coefficient applicable dans le calcul des coûts, les limites minimales et maximales de prises en charge au m², le détail et le coût des autres prestations applicables.</p> <p>En ce qui concerne les prix, seuls les prix hors taxes (TVA) seront considérés étant donné que les subventions du Fonds Mondial sont exemptées des Taxes suivant les accords avec la RD Congo.</p>	<p>applicables.</p> <p>En ce qui concerne les prix, seuls les prix hors taxes (TVA) seront considérés étant donné que les subventions du Fonds Mondial sont exemptées des Taxes suivant les accords avec la RD Congo.</p>
2	<p>Besoins de clarifier l'espace de stockage dans le Bordereau des couts, les unités, les couts unitaires et couts totaux.</p>	<p>Il a été précisé la surface totale à titre indicatif qu'occuperait les intrants SANRU pendant une année. Cette surface pourrait varier en plus ou en moins sans incidence sur les prix unitaires étant donné que le contrat est à prix unitaires.</p> <p>Les bordereaux des prix révisés sont dans le DAO révisé.</p>
3	<p>Comment déterminer la surface à occuper par les médicaments lors des facturations</p>	<p>À l'entrée des médicaments dans l'entrepôt, la Surface à occuper par les médicaments est égale au Volume repris sur le packing list divisé par 2,50 (la hauteur maximale de pile dans l'entrepôt)</p>
4	<p>Le marché étant à cout unitaire pourquoi le cout total sur le bordereau des prix ?</p>	<p>Le cout total est nécessaire pour évaluer l'offre financière.</p>
5	<p>Les soumissionnaires souhaitent que la manutention soit exprimée en USD/Tonnes à l'entrée et sortie du cargo dans l'entrepôt.</p>	<p>SANRU préfère garder le cout de la manutention exprimée USD/ container manutention cependant, le soumissionnaire est libre de proposer un autre forma de bordereau.</p>
6	<p>Les soumissionnaires demandent de tenir compte dans la facturation la durée de séjour du produit dans l'entrepôt.</p>	<p>Cout valable pour une durée de 24 mois des intrants dans l'entrepôt et les intrants qui dépasseront ce délai feront l'objet d'une nouvelle facturation.</p>
7	<p>Les solutionnaires demandent de clarifier le point B.4 sur le Contenu des documents d'invitation à soumissionner</p> <p>Les propositions doivent offrir des services de transport couvrant les points de livraison tels que stipulées sinon, elles seront rejetées. Le Soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans les documents d'invitation à soumissionner et dans les termes de références. Tout non-respect de ces documents se fera au détriment du Soumissionnaire et sera susceptible d'avoir un effet négatif sur</p>	<p>Les propositions doivent offrir des services d'entreposage tels que stipulées dans le DAO dans le cas échéant, elles seront rejetées. Le Soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans les documents d'invitation à soumissionner et dans les termes de références. Tout non-respect de ces documents se fera au détriment du Soumissionnaire et sera susceptible d'avoir un effet négatif sur l'évaluation de la Proposition.</p>

#	Questions / Préoccupations des soumissionnaires	Réponses de SANRU
	l'évaluation de la Proposition.	
8	Les documents administratifs du point 9.a, Xiii Disposer d'une autorisation d'ouverture d'un établissement pharmaceutique est délivré par le ministère de la Santé et pas par PNAM et DPS. Accepter une autorisation d'ouverture d'autres services appropriés seraient défavorable à ceux qui ont des documents du ministère de la santé.	La disposition 9.a, Xiii a été mise à jour en ces termes Disposer d'une autorisation d'ouverture d'un établissement pharmaceutique valide (délivrée par le ministre de la Santé)

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal, à Kinshasa, le 03 octobre 2024.

Pour les membres de SANRU

#	Noms	Titre	Signatures
1.	Justin MUKOKA	TL Passation de Marchés	
2.	Théophile BENA	Spécialiste Senior Passation de Marchés	
3.	Elizabeth BONGUNGU	Spécialiste en Passation des Marchés	
4.	Marc ONOYA	Supply Chain Manager	
5.	Nadard MAMPUYA	Warehouse Stock Analyst	



SANRU

Santé Pour Tous à Par Tous

LISTE DE PRESENCE DE PARTICIPANTS

DATE: 03/11/2024

REUNION D'ECHANGE PREPARATOIRE A LA SOUMISSION DES OFFRES RELATIVES LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE D'ENTREPOSAGE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, MEDICAUX ET NON MEDICAUX A KINSHASA, COMA ET ARU POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL DAO 021/SANRU/ROUTINE/FM/GC7/2024

N°	NOMS	INSTITUTION	MAIL	TELEPHONE	SIGNATURE
1	BIN MUYU	ALC	bin.muyuc@algomv.com	0903907288	
2	MURUSA MURARA L.	ASERAMA	elancel@aserama.com	0998088168	
3	Agnès KASERUKA	CAMESKIN	agnes.kaseruka@ameskin.com	0999494158	
4	DR Inean BATHIGAM	CANESKIN	inean.bathiga@caneskin.com	0887838450	
5	M. SESAONI GEFEL	Prime Pharma	Riso Training@primapharma.com	0845938846	
6	Diby Rasini	SANRU SAFARI	diby.rasini@sanru.com	0822905399	
7					
8					
9					